

L'action du Parc en 2022

en 4 pages !



26 km de haie plantés

L'équipe technique du Parc accompagne tous les porteurs de projet qui souhaitent planter des haies : agriculteurs, entreprises, communes... Au total en 2022, 67 000 arbres et arbustes ont été plantés sur le territoire. En 2022 toujours, 8,5 ha de vergers haute-tige ont été créés. Ces initiatives sont rendues possible grâce aux contributions financières du Département du Nord, de la Région Hauts-de-France, du Pays de Mormal et d'acteurs privés.



Biodiversité

181 oiseaux bagués

STOC-Capture : une 1^{ère} sur le territoire. Cette méthode d'inventaire, sous l'égide du Muséum National d'Histoire Naturelle, a été appliquée pour la première fois par l'équipe technique du Parc. Concrètement, deux stations de capture dans le bocage ont permis d'inventorier 27 espèces d'oiseaux différentes et d'en baguer 181. Les stars reconnues : la Pie grièche écorcheur, le Gros-bec casse-noyaux, le Pouillot fitis, le Tarier pâtre et le Bruant jaune...

En 2022 également, dans le cadre des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) 18 communes ont été inventoriées. Au total 283 espèces faunistiques et 335 types de plantes ont été identifiés. Près de 12 000 observations ont pu enrichir les bases de données naturalistes régionales.

280 nichoirs installés sur le territoire

Le Parc propose différentes actions pour accueillir la biodiversité chez soi. Dans le cadre des Aires b&b, 26 habitants ont reçu un kit avec différents éléments favorisant un jardin au naturel : nids à hirondelles, nichoirs à Rouge-gorge, graines de prairies fleuries, hôtels à insectes... rejoignant ainsi les 105 habitants déjà hôtes.

Avec Chouette Corridor, le Parc propose aux agriculteurs, habitants et collectivités d'installer des nichoirs à Chouettes (Chevêche, Hulotte, Effraie des clochers) 158 nichoirs ont été posés en 2022.

Dans le même temps 17 communes ont rejoint la dynamique en aménageant leurs bâtiments publics pour favoriser l'accueil de la faune locale (nichoirs à passereaux, gîtes à insectes et gîtes à chauve-souris).

L'opération Chouette corridor a été financée par



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

Financé par
le GOUVERNEMENT
de la Région
Wallonne



Nichoir à chouette



Le Tarier pâtre



Le Bruant jaune

5 sites Natura 2000



Loche de rivière - *Cobitis taenia*

A la demande de l'Union Européenne, la création d'une nouvelle zone de protection spéciale a été retenue sur le territoire de l'Avesnois : le site Natura 2000 Vallée de la Sambre qui s'étend de Landrecies à Pont sur Sambre. Le Parc a été désigné opérateur de ce nouveau site. Le but de ce nouveau périmètre de 1 785 hectares est de protéger la Loche d'étang.

Au total le territoire du Parc compte 5 sites Natura 2000. Soit 12 866 ha

Notre patrimoine : un atout à valoriser

Près de 1500 petits édifices inscrits dans les PLUi

Le Parc accompagne les intercommunalités du territoire dans l'élaboration de leur document d'urbanisme. En 2022, le Parc s'est concentré sur la Communauté de Communes du Sud Avesnois et la Communauté de Communes Cœur de l'Avesnois. Un inventaire du petit patrimoine a été réalisé sur chaque intercommunalité afin de mieux connaître nos chapelles, oratoires, fontaines, lavoirs... Au total sur le territoire de la CCSA 553 édifices ont été classés et 933 sur la 3CA.



Chapelle préservée

Filière bois énergie : 60 km de haie valorisés

En développant la filière bois énergie le but est de redonner une valeur économique à la haie, en l'exploitant durablement pour sa valeur énergétique. Le Parc travaille au développement de cette filière en aidant techniquement et en mobilisant les aides régionales (FRATRI) pour encourager les agriculteurs, les collectivités locales et les entreprises à s'équiper en chaudière bois énergie. En 2022, 4 chaudières ont été installées, ce qui correspond à 60 km de haie valorisés.



Chantier bois déchiqueté

9 400 km de haies classées dans les PLUi



Bocage classé

Dans le cadre de l'élaboration des PLUi, le Parc propose, avec la profession agricole et les élus, de préserver le linéaire de haie. Après un travail de hiérarchisation des haies suivant leur fonction écologique, paysagère et anti-érosive, des réunions de concertation avec les exploitants agricoles sont organisées afin de définir ensemble les haies à préserver. A ce jour 80% du maillage bocager est ainsi classé et tout arrachage est soumis à autorisation du Maire.

Menée par le Parc depuis presque 20 ans, cette démarche reste encore aujourd'hui exceptionnelle au niveau national.



Vente de viande bio

171 fermes en bio

Acteurs de notre territoire de bocage et d'élevage, 171 agriculteurs de l'Avesnois sont engagés dans la production bio. C'est un enjeu majeur pour notre territoire. Le Parc s'efforce d'accompagner les initiatives pour aider les agriculteurs à tenir le cap. Ce mode de production plus respectueux de notre environnement et de nos assiettes répond notamment à un enjeu majeur : la qualité de l'eau. L'Avesnois est un « réservoir d'eau potable », il est donc essentiel de préserver cette ressource, notamment sur les zones de captage.

le Parc au service du territoire

85 bâtiments publics passés à la caméra thermique

Le Parc apporte aux collectivités un service de proximité leur permettant une maîtrise de leurs consommations et dépenses énergétiques engendrées par leurs bâtiments publics. Ainsi en 2022, le Parc a accompagné 63 communes pour différentes expertises : rapports de déperditions thermiques, bilans énergétiques globaux, valorisation de certificats d'économie d'énergie, accompagnements opérationnels... Dans le même temps le service France Renov' a monté 746 dossiers pour des habitants du territoire dans le cadre de travaux de rénovation énergétique.



Passage de caméra thermique

2022 : l'année de lancement du renouvellement de la charte du Parc

Comme tous les Parcs de France, le Parc de l'Avesnois doit renouveler sa charte tous les 15 ans. De nombreuses réunions et ateliers ont déjà été organisés avec les élus et partenaires. 2022 a aussi été dédiée aux études (bilan de la mise en œuvre de la charte 2010/2025 et diagnostic de territoire) ainsi qu'à la définition des enjeux et orientations de la future charte.



Atelier partenaires

Leader : 100 % de l'enveloppe consommée



Projet soutenu via Leader

Le programme européen Leader, animé par le Parc, soutient financièrement des projets innovants initiés par des porteurs de projets privés (entreprises, associations...) ou publics (collectivités) et destinés à favoriser le développement des territoires.

33 projets locaux ont été validés en 2022 (400 000 €) : réhabilitation, ou création d'hébergements touristiques, achat de véhicule itinérant, valorisation de ressources locales alimentaires...

Le programme Leader 2014/2022 s'achève avec un montant 1 560 400 € attribué au territoire. En y ajoutant les participations des co-financeurs, le coût total des 143 projets s'élève à 5 402 623 €. Au total 46 emplois ont été créés.

40 citoyens investis

Dans le cadre de ce renouvellement, les élus du Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois ont souhaité mettre en place un Atelier Citoyen afin de donner la parole aux habitants du territoire.

Composé de 40 personnes désignées par un panéliste afin de respecter la diversité des habitants du territoire, l'Atelier citoyen se réunira une dizaine de fois en 2023, année dédiée à la concertation dans le long processus de renouvellement de la charte du Parc, autour de différentes thématiques : alimentation, mobilité, biodiversité, énergie...



Ainsi que les 142 communes adhérentes au Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois

Crédits photos :

l'équipe technique du Parc naturel régional de l'Avesnois - Samuel Dhote